



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 04

REUNION DU 26/10/2021

(Par voie téléphonique et électronique)

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

DOSSIER N° 08

Match n° 23451679, Chabeuil FC2 / AS Berg Helvie 1, Séniors D2, poule B du 17/10/2021

Réserve d'avant match posée par le capitaine de AS Berg Helvie sur *la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du FC Chabeuillois pour le motif suivant : des joueurs du club du FC Chabeuillois sont susceptible d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne se joue pas le même jour ou le lendemain ».*

La commission prend connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match reçue par courrier électronique en date du 18/10/2021, pour la dire recevable.

Après vérification de la FMI Chabeuil FC1 / Montélimar Us 1, Séniors R2, poule D du 10/10/2021, il ressort qu'aucun joueur de Chabeuil FC1 n'a participé au match de référence.

En conséquence, la commission des Règlements rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de AS Berg Helvie sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

Le Président
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION